

## LISTE DES SOUS CONTACTANTS AUTORISES

### 1. GENERALITES:

Ce document liste les sources d'approvisionnement pour la Matière Première métallique et les Procédés Spéciaux autorisés et approuvés par MECALECTRO.

Dans le cas (exceptionnel) d'utilisation d'un sous contractant non intégré dans une des listes, le fournisseur doit préalablement obtenir l'accord écrit du Responsable Qualité de MECALECTRO.

### 2. LISTE DES SOUS-CONTACTANTS AUTORISES ET DOMAINES D'AGREMENT:

#### a. Procédés spéciaux

Sous-traitant	Adresse	Domaine d'agrément
AMPHENOL-SOCAPEX	74300 THYEZ	Cadmiage < 1450 Mpa
BODYCOTE HIT	91220 BRETIGNY SUR ORGE	Recuit Magnétique
DECORAL	74161 SAINT JULIEN EN GNEVOIS	Oxydation anodique Sulfurique
GALION	92 ANTONY	Alodine 1200 Cadmiage < 1450 Mpa Nickelage Chimique Nickelage Electrolytique Oxydation anodique Chromique Oxydation anodique Sulfurique Zingage Electrolytique
HANIER	94800 VILLEJUIF	Alodine 1200 Oxydation anodique Chromique Oxydation anodique Sulfurique Oxydation anodique Dure
KANIGEN	74130 BONNEVILLE	Nickelage Chimique
LOCTITE FRANCE	60304 SENLIS	Dépôt Dri-Loc Plastic Rouge
METAL-X	74500 AMPHION les BAINS	Zinc-Fer Zinc-Nickel
MTS	74301 CLUSES	Zinc-Fer Recuit Magnétique
PROTEC	95350 ST-BRICE S/FORET	Oxydation anodique Chromique Oxydation anodique Sulfurique Nickelage Chimique

		Nickelage Electrolytique Zingage Electrolytique
SATEC	78200 MANTES	Cadmiage < 1450 Mpa Nickelage Electrolytique Zingage Electrolytique
SGI	78379 PLAISIR	Alodine ( 1200, 1500 ) Oxydation anodique Chromique Oxydation anodique Sulfurique Oxydation anodique Dure
STEG	95106 ARGENTEUIL	Chromage Electrolytique
STEN	77330 OZOIR LA FERRIERE	Alodine 1200 Cadmiage < 1450 Mpa Oxydation anodique Chromique Oxydation anodique Sulfurique Oxydation anodique Dure
TCI	73240 GRESIN	Nickelage Chimique
GOVERNON	74300 Cluses	Sablage

### 3. ENVIRONNEMENT:

La mise en oeuvre de certains procédés spéciaux implique l'utilisation de substances ou mélanges chimiques pouvant présenter des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement.

En complément des réglementations en vigueur, MECALECTRO requiert l'utilisation, par ses sous-traitants, des substances respectant le règlement REACH et la directive ROHS.

De privilégier pour une famille de procédés donnée les substances chimiques présentant un risque moindre, lorsque plusieurs choix sont possibles.

D'une manière générale, et conformément à la réglementation en vigueur, MECALECTRO demande à ses sous-traitants de : Prendre connaissance et respecter les préconisations et usages identifiés figurant dans les fiches de données de sécurité des substances chimiques mises en œuvre dans les procédés ; Mettre en oeuvre les mesures de prévention et protection spécifiées dans les fiches de données de sécurité et/ou issues du résultat de l'évaluation des risques chimiques au poste de travail, conformément à la réglementation applicable en matière d'hygiène & sécurité.